



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 120485

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur la capacité de la France à gérer un accident nucléaire. L'accident survenu le lundi 13 septembre dans un centre de traitement des déchets nucléaires sur le site de Marcoule a relancé les inquiétudes sur la capacité de la France à faire face à un accident nucléaire. Les dysfonctionnements des plans d'évacuation dans l'hexagone avaient déjà été évoqués en mars à l'occasion de la catastrophe de Fukushima. Sont pointées notamment les difficultés liées à la proximité des installations nucléaires avec les grands centres de peuplement. Il lui demande de répondre à ces légitimes inquiétudes.

Texte de la réponse

La France dispose d'un niveau élevé de préparation à la gestion d'une crise nucléaire. On peut citer : la douzaine d'exercices de crise nucléaire nationaux organisés chaque année ; les plans d'urgence des pouvoirs publics, qui existent tant au plan national qu'au niveau territorial ; les moyens d'expertise et de mesure de la radioactivité, notamment ceux de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), comme le réseau de balises Téléray, et des exploitants, ainsi que l'hélicoptère Hélinuc qui permet de cartographier rapidement la contamination des territoires ; l'organisation de crise des ministères et de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) ; les travaux pilotés par l'ASN sur la gestion postaccidentelle... Pour autant, dans ce domaine, il convient de tirer le retour d'expérience de l'accident de Fukushima. Par exemple, l'ASN a constaté que maintenir des équipes de crise fortement mobilisées dans la durée pourrait présenter une difficulté particulière. Le Gouvernement, en lien étroit avec l'ASN, et avec l'appui des experts, l'IRSN en particulier, sera très attentif aux enseignements de l'accident japonais et fera évoluer en conséquence, si nécessaire, notre organisation de gestion de crise.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120485

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Industrie, énergie et économie numérique

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 2011, page 11253

Réponse publiée le : 3 janvier 2012, page 53